



Préfet de Morbihan

dossier n° PC 056 075 17 K0044

date de dépôt : 14 septembre 2017

demandeur : GAEC DE L'EPINAY, représenté
par PIEL-RAMEL & GEFFROY Roland,
Catherine, Daniel, Roger et Jordan

pour : CONSTRUCTION STATION DE
METHANISATION AVEC HANGAR

adresse terrain : lieu-dit ST JOSEPH, à Guer
(56380)

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de l'Etat

Le préfet de Morbihan,

Vu la demande de permis de construire présentée le 14 septembre 2017 par GAEC DE L'EPINAY, représenté par PIEL RAMEL & GEFFROY ROLAND, CATHERINE, DANIEL, ROGER et JORDAN demeurant lieu-dit ST JOSEPH, Guer (56380) ;

Vu l'objet de la demande :

- pour CONSTRUCTION STATION DE METHANISATION AVEC HANGAR ;
- sur un terrain situé lieu-dit ST JOSEPH, à Guer (56380) ;
- pour une surface de plancher créée de 241 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les pièces fournies en date du 11 octobre 2017 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé les 21 janvier et 25 mars 2005, modifié les 28 septembre 2007, 29 mars 2011 (modification simplifiée) et 24 juin 2011 et révisé le 1er avril 2016 ;

Vu l'avis réputé favorable de Monsieur le Maire de Guer ;

Vu l'avis favorable du directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et sur sa proposition ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDE sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

- Le présent arrêté ne vaut pas autorisation au titre de la législation sur les installations classées.

Le
Le préfet,



0 2 NOV. 2017

Raymond LE DEUN